

SOCIÉTÉ CENTRALE D'ARCHITECTURE DE BELGIQUE

RUE RAVENSTEIN 3 1000 BRUXELLES TEL : 511.34.92

# COLLOQUE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L' ARCHITECTURE

LE MARDI 15 FÉVRIER 1977 À 17 H.  
DANS LA SALLE DE L'HOTEL RAVENSTEIN

## PROGRAMME

17 HEURES ACCUEIL DES PARTICIPANTS

17 HEURES 30 EXPOSÉS : 1. L'ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ  
ET L'ENSEIGNEMENT DE  
L'ARCHITECTURE.  
COORDINATEUR: WILLY SEERNEELS

2. LE PROFIL DE LA PROFESSION  
ET DE L'ENSEIGNEMENT.  
COORDINATEUR: MICHEL GODARD

DISCUSSION

19 HEURES 30 INTERRUPTION BUFFET FROID ET BOISSONS

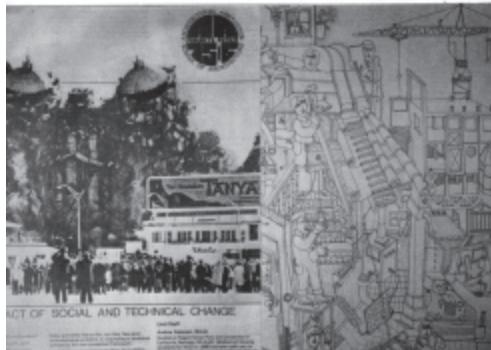
20 HEURES 30 : EXPOSÉS :

3. UNE PÉDAGOGIE PARTICULIÈRE POUR  
L'ARCHITECTURE  
COORDINATEUR : J. BARTHELEMY

4. VERS UNE REFORME DES STRUCTURES  
DE L'ENSEIGNEMENT  
COORDINATEUR : J. ARON

## PARTICIPATION AUX FRAIS

PARTICIPATION ET COPIES DES RAPPORTS : 50F  
+ BUFFET (FACULTATIF) : 100FRS-A VERSER  
AU CCP : 000-0026172-79 DE LA S C A B  
AVANT LE 8.02.1977



AFFICHE DU « COLLOQUE SUR L'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE » ORGANISÉ PAR LA SCAB À BRUXELLES LE 15 FÉVRIER 1977. SOURCE : FONDS SCAB - COMMISSION ENSEIGNEMENT, ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE D'ARCHITECTURE DE L'ULB.

**DOSSIER THÉMATIQUE :**  
ENSEIGNER L'ARCHITECTURE

SOUS L'HORIZON  
DE L'UNIVERSITÉ.

*UN CHAPITRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
DE L'ARCHITECTURE  
EN BELGIQUE (1980-1990)*

Jean-Louis Genard

Judith le Maire

Typhaine Moogin

161

Dans l'histoire de l'architecture, il est un débat qui n'a cessé de ressurgir à toute époque et en tout lieu: celui de l'enseignement. De Quatremère de Quincy à Victor Horta, la question de savoir où et comment enseigner l'architecture a toujours fait l'objet de discussions, empoignades et autres rapports de force entre les tenants de différentes «pédagogies». La récurrence de ces questions dans l'histoire n'a rien d'étonnant. À travers elles, c'est la définition de l'architecture qui en constitue l'enjeu sous-jacent. Définition professionnelle, d'une part, puisque la formation, c'est avant tout l'accès à un titre donnant des droits à ceux qui le portent. Ayant fait l'objet de revendications, notamment au début du xx<sup>e</sup> siècle, le diplôme est la pierre angulaire d'un monopole que les architectes défendent encore et toujours. D'autre part, c'est la définition de l'architecture en elle-même. Entre métier et discipline, poser la question de l'enseignement renvoie inéluctablement à définir ce qu'il est censé transmettre: un savoir technique, une sensibilité artistique,

des compétences professionnelles, une culture, un sens critique, un engagement social ou politique... Bref, suivre l'histoire de l'enseignement revient à suivre parallèlement celle de l'architecture, de sa réalité professionnelle à la représentation que les personnes se font de cet «art de bâtir».

Si nous quittons ces interrogations générales pour nous intéresser plus spécifiquement au cas de la Belgique, force est de constater que l'enseignement de l'architecture n'a cessé d'être réformé. Des réformes officielles, passant par des lois et arrêtés majeurs (officialisation du diplôme en 1936, protection du titre en 1939), mais aussi des réformes plus circonstanciées, liées aux changements des institutions ayant transformé le champ de l'enseignement; nous pensons notamment à la naissance des écoles Saint-Luc (1862), à celle de l'Institut supérieur des arts décoratifs de l'État La Cambre (1927) ou, plus emblématique encore, à celle de la formation d'ingénieur-architecte (1862). Parmi ces (r)évolutions successives, la dernière en date semble d'ores et déjà comme une des plus déterminantes. Depuis 2010, tous les anciens instituts d'architecture ont «intégré» l'université. Réactivant les questionnements habituels, l'intégration à l'université en a également posé de nouveaux. La finalité «professionnalisante», notamment, doit désormais être pensée avec le développement de filières de recherche. Autrement dit, aux côtés de «l'architecte praticien», de nouvelles figures se dessinent – celle de «l'architecte chercheur» – et d'autres, plus anciennes, s'affirment – celle de «l'architecte fonctionnaire» dans l'administration publique.

À bien y réfléchir, de tels changements nous semblent en parfait contraste avec le caractère évident qu'ils ont pu acquérir. Aussi, loin de vouloir déconstruire ce qui a été réalisé, il nous semble nécessaire de maintenir certaines portes ouvertes, d'éviter que le passage à l'université ne devienne trop vite un fait «avec lequel il faut bien composer». Il devient alors intéressant de revenir quelques années en arrière, dans une histoire encore

1

Nous avons examiné des documents conservés auprès des Archives et Bibliothèque d'Architecture de l'ULB, en particulier: le fonds Paul-Émile Vincent, directeur de l'ISACF La Cambre de 1982 à 1989 et le fonds de la Commission Enseignement de la Société centrale d'architecture de Belgique. Nous remercions les archivistes et bibliothécaires de la Faculté d'architecture, d'ingénierie, d'urbanisme (LOCI) de l'UCL à Saint-Gilles nous ayant permis de

#### RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS AVANT 1980

1830

Indépendance de la Belgique, l'architecture est enseignée inégalement dans différentes écoles des beaux-arts; seules les institutions de Bruxelles et d'Anvers jouissent du statut officiel d'académies.

1862

Création d'une formation d'ingénieurs-architectes à Gand et création de l'École Saint-Luc Gand (puis Tournai, Lille, Liège, Bruxelles, Courtrai).

1864

Neuf académies belges offrent une formation à part entière en architecture: Anvers, Bruxelles, Gand, Bruges, Malines, Liège, Mons, Louvain, Tirlemont.

rassembler six discours de rentrée académique prononcés par Willy Serneels, directeur de 1982 à 1998. Enfin, merci à Marc Eloy d'avoir mis à notre disposition la documentation relative à l'Institut Victor Horta, notamment les bulletins mensuels de l'*ISABr*, dans lequel s'exprimaient régulièrement le directeur Charles de Meutter et le directeur des études Adrien Cools. La chronologie suivante retrace, de manière non exhaustive, les principaux événements et écrits de cette décennie à partir des sources citées ci-dessus et de Neuckermans et Verpoest (2003).

récente. Les années 1980 correspondent ainsi à ce moment où l'expression «l'architecture à l'université» est encore suivie d'un point d'interrogation. À partir de premières recherches dans les institutions bruxelloises, différents documents nous sont parvenus, portant la trace des réflexions de l'époque. Entre rapports de commission, discours de rentrée académique, communications à des colloques et même correspondances<sup>1</sup>, ces années semblent avoir été une période de réels questionnements où différents points de vue ont été échangés. C'est sur ces différentes visions que nous désirons revenir. Visions sur une discipline qui peine à se définir et s'identifier. Vision d'un métier «en crise», face à l'évolution d'un milieu de la construction en voie de spécialisation. Enfin, vision d'un enseignement qui doit répondre de ces changements et où l'université se profile comme le meilleur remède, terre promise pour préparer l'architecte du XXI<sup>e</sup> siècle.

## LES ADIEUX DE L'ARCHITECTURE AUX ARTS

«*Quelque chose va se passer dans les jours, les semaines, les mois (?) qui viennent*» (Delevoy, 1976: 1).

Le 11 octobre 1976 lors de l'ouverture de la 50<sup>e</sup> année académique de l'École nationale supérieure d'architecture et des arts décoratifs La Cambre, Robert-Louis Delevoy annonce le changement radical pour La Cambre comme pour l'architecture en général (Delevoy, 1976). En réponse à certaines revendications de Mai 68, la loi du 18 février 1977 fait de la formation architecturale un «enseignement supérieur de type long et de niveau universitaire». Les écoles d'architecture deviennent des entités autonomes se dissociant des formations artistiques dans lesquelles elles étaient imbriquées jusque-là au sein de grandes écoles d'art. Cette séparation sera comprise comme une amputation et une atteinte à une conception de l'architecture centrée sur la créativité artistique. Conception pour laquelle la formation des architectes ne peut que gagner à l'immersion dans une «ambiance artiste»: au sein des académies – où,

1873

L'architecture est au programme de l'Université libre de Bruxelles.

1878

Création d'une formation d'ingénieurs-architectes à Louvain.

1890

Le diplôme d'architecte est instauré à l'Académie des beaux-arts de Bruxelles, mais non reconnu par l'État.

1927

Création de l'Institut supérieur des arts décoratifs de l'État La Cambre.

depuis toujours, l'architecture est considérée comme un des « beaux-arts » – ou au sein de La Cambre – où l'héritage d'Henry Van de Velde et de sa pédagogie issue du *Bauhaus* demeure extrêmement prégnant.

Le classement de l'architecture à un niveau universitaire s'avérait toutefois essentiel, à l'époque, pour adapter le statut du diplôme d'architecte délivré en Belgique aux critères et exigences européens. Ce référentiel européen se manifestera d'ailleurs tout au long des années 1980. En 1988, Adrien Cools, Willy Serneels et Paul-Émile Vincent, représentant respectivement les instituts Victor Horta, Saint-Luc et La Cambre, communiquent une note de synthèse à la commission architecture du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique (CSESA): « L'avenir de l'enseignement de l'architecture au sein de la structure générale de l'enseignement supérieur doit être conçu dans la perspective européenne et dans le cadre d'une pertinence internationale » (Cools, Serneels, Vincent, 1988). S'y dessine la crainte d'un diplôme belge d'école supérieure, dévalorisé par rapport à ceux délivrés à l'étranger par les universités. De telles inquiétudes apparaissent dans une autre note de synthèse de la commission du CSESA du 3 octobre 1985: « Dans presque tous les pays du monde, l'architecture est un enseignement universitaire. L'enseignement de l'architecture en Belgique est d'un niveau et d'une qualité au moins comparable à ceux de l'étranger » (CSESA, 1985).

Si la réforme de 1977 doit offrir un meilleur statut à l'enseignement architectural, elle apparaît pourtant aussitôt sombrement illusoire, dans la mesure où elle ne concède en rien aux instituts d'architecture ce pourquoi ce nouveau statut pouvait se révéler intéressant pédagogiquement pour eux. En l'occurrence, la possibilité de délivrer le doctorat et d'accéder à la recherche fondamentale. Des prérogatives dont le puissant lobby universitaire entend jalousement conserver le monopole. D'autant plus que certaines universités délivrent déjà un diplôme d'ingénieur-architecte qui, à la différence de celui des ISA, ouvre les portes de la recherche à ses détenteurs au sein notamment des Facultés des sciences appliquées. Sans parler des avantages – héritage de Léopold II – dont bénéficient les

1936

Reconnaissance légale du diplôme d'architecte et création de l'Institut supérieur d'urbanisme – ULB.

1939

Protection du titre et de l'exercice de la profession d'architecte.

1949

Passage d'une formation de sept à cinq années d'études, le niveau est reconnu par l'appellation École supérieure d'architecture.

1956

Réorganisation linguistique des instituts Saint-Luc bruxellois entre Schaerbeek Sint-Lucas et Saint-Gilles Saint-Luc.

ingénieurs-architectes: privilèges statutaires et salariaux au sein de la fonction publique par exemple, ou – paradoxe particulièrement frustrant pour les architectes – l'exemption du titre de docteur pour accéder aux fonctions de chargé de cours et de professeur dans les instituts d'architecture là où les architectes doivent se «contenter» des postes d'assistant et de chef de travaux. C'est en partie pour ces raisons que, dès 1985, les membres de la commission du CSESA estiment qu'en Belgique, «l'enseignement de l'architecture se voit confiné dans un statut ambigu et on le sait – après huit ans d'existence du type long – inadapté à son objet et à son développement» (CSESA, 1985).

«L'évolution de l'enseignement de l'architecture s'impose comme une nécessité»  
(Conseil d'administration ISAE La Cambre, 1989: 3).

Ayant quitté son cadre originel pour un statut qui ne convient à personne, un «malaise évident règne dans l'enseignement de l'architecture» (Conseil d'administration ISAE La Cambre, 1989: 1) et c'est dans ce contexte institutionnel que, durant les années 1980, les questionnements se multiplient. Outre les rapports réguliers du CSESA déjà évoqués, de nombreuses instances se saisissent de ce thème. De 1983 à 1984, la Chambre nationale de l'Ordre des architectes réunit des tables rondes «sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture». En 1986, la Société centrale d'architecture de Belgique (SCAB) convoque un débat entre les trois directeurs des institutions bruxelloises. Deux ans plus tard, la même association publie un «Plaidoyer en vue de la réforme de l'enseignement de l'architecture». Toujours en 1988, le Conseil interfacultaire des universités de la Communauté française organise un colloque intitulé «L'architecture à l'université. Pourquoi? Comment?» L'année précédente, un autre colloque avait été organisé par la Fédération des architectes de Belgique. À côté de ces événements, l'enseignement de l'architecture fait aussi l'objet de dossiers au sein des revues telles qu'*Arch&Life*, le bulletin de l'*ISADBr* ou, encore, *Les cahiers de La Cambre*, dont le numéro 6, qui devait être un «spécial enseignement», ne sera finalement pas publié.

1968	1971	1973	1975
Revendication estudiantine : classement de l'enseignement supérieur en sept grandes catégories parmi lesquelles figure l'enseignement artistique.	Le conseil de l'Ordre des architectes suggère le passage de l'enseignement de l'architecture à l'université.	Association de l'Institut Victor Horta avec l'ULB.	Création de l'European Association for Architectural Education (EAAE) dont le siège est établi à Leuven.

En ces différents lieux se mêlent des considérations sur l'évolution de la profession et de la discipline, sur le statut de l'enseignement et, entre les deux, sur les implications pédagogiques de cette articulation entre une vision prospective de la profession et les formes institutionnelles les plus pertinentes pour y préparer les étudiants. Or, à analyser les documents qui nous ont été laissés, on ne peut être que frappé par la forte disparité qui apparaît entre la très faible réflexivité quant à la solution institutionnelle du passage à l'université d'une part, et l'ampleur des questionnements sur les mutations de la profession d'architecte et ses conséquences pour l'enseignement, d'autre part.

## L'UNIVERSITÉ COMME SOLUTION

«*Le cadre qui satisfait à ces exigences est la faculté d'architecture*» (CSESA, 1985).

Face aux déceptions liées à l'ambiguïté et à l'insuffisance du texte de 1977, durant les dix années qui suivent, divers projets de réorganisation de l'enseignement de l'architecture proposent des alternatives. Le rapport du CSESA du 27 avril 1990 intitulé «Structure de l'enseignement de l'architecture» résume les différentes options envisagées. Ces dernières sont au nombre de trois: le *statu quo* avec un aménagement, la création de facultés autonomes ou l'intégration totale à l'université. Alors que la première est systématiquement discréditée, un simple réaménagement de l'état actuel ne semblant pas suffisant, les deux autres solutions vont être discutées. Autrement dit, si des réflexions s'ouvrent quant à la manière et la façon de le réaliser, le passage vers un statut pleinement universitaire est d'emblée tenu pour la seule voie possible et ne souffre, semble-t-il, aucune alternative. De la critique de ce modèle universitaire, pourtant au centre des mouvements de Mai 68, on ne trouve pas de traces; pas plus que de l'évocation du statut, somme toute déclinant, des universités face, par exemple, aux grandes écoles.

### 1977

La loi du 8 février sépare l'enseignement de l'architecture de celui des beaux-arts et intègre le premier dans l'enseignement universitaire de type long.

Création du Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique (CSESA).

### RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS DE 1980 À 1990

### 1980

*Septembre :*  
Paul-Émile Vincent est nommé directeur de l'Institut supérieur d'architecture de la Communauté française La Cambre (jusqu'en 1989).

*1<sup>er</sup> octobre :*  
Discours de rentrée académique de Willy Serneels, directeur de

l'Institut supérieur d'architecture Saint-Luc Bruxelles (1980-1998) :  
«[...] l'apprentissage d'un métier, la conscience de la dimension sociale de ce métier, l'interpellation d'un art, donne[nt] à cette période de formation que vous vivez une valeur privilégiée.»

À l'université est prêté un ensemble de qualités non seulement susceptibles de pallier les insuffisances statutaires, mais aussi de rencontrer les nouvelles exigences pédagogiques liées aux transformations de la profession. C'est notamment la nature pluridisciplinaire du métier d'architecte qui est censée trouver dans l'université un espace où rencontrer les spécialistes de disciplines avec lesquelles l'architecture doit de plus en plus dialoguer. S'observe ici la recherche de nouveaux liens avec des domaines comme les sciences sociales, les sciences les plus avancées des techniques constructives ou encore l'économie, tandis que les liens auparavant privilégiés avec les disciplines artistiques sont minorés. D'une certaine façon, le passage à l'université semble ainsi sceller le deuil de la proximité avec les autres arts, même si chez certains se profile l'espoir de voir se créer à terme des facultés des arts et d'architecture, renouant avec l'ambition passée, mais au sein de l'Université cette fois.

«N'y a-t-il pas de fortes chances d'y perdre totalement nos identités?» (Vincent, 1988: 11).

La question de la capacité des universités à intégrer des enseignements de nature artistique restera ainsi une des grandes inquiétudes entérinant un doute quant à l'évidence de l'intégration. Réagissant à un rapport de la SCAB où le passage au statut universitaire est présenté comme seule solution, dans une lettre du 11 juin 1987, Jacques Aron, professeur à l'ISA La Cambre, souligne que, contrairement à la tradition anglo-saxonne, l'université belge ne possède en rien l'expérience d'un enseignement artistique. Ce sont de mêmes craintes dont faisait part Paul-Émile Vincent lors du colloque «L'architecture à l'université. Pourquoi? Comment?» Rejoignant ces questionnements, plusieurs protagonistes de ces discussions précisent par ailleurs que le glissement institutionnel ne suffit pas en soi à transformer l'enseignement. Dans une lettre adressée à la SCAB, Pierre Puttemans estime ainsi qu'«en réalité ce n'est pas le lieu d'un enseignement qui compte mais son contenu» (Puttemans, 1988). Argument que soutiendra également l'architecte membre de l'association Suzanne Goes, précisant dans sa correspondance avec Françoise Blomme,

	1982	1983	1984
28 novembre: Le Conseil supérieur de l'enseignement supérieur artistique rédige une « note concernant la création d'un doctorat en architecture, urbanisme et disciplines associées ».	18 juin: Le CSESA rédige un avis sur l'organisation de l'enseignement ainsi que sur les titres et capacités du personnel directeur et enseignant. L'accès au poste d'assistant se fait sur la base de la notoriété professionnelle et non du port d'un titre.	Mai: La Chambre nationale de l'Ordre des architectes (CNOA) organise une « table ronde sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture » réunissant plusieurs enseignants des différents instituts d'architecture francophones.	31 février: Publication d'un arrêté royal pour la rationalisation de l'enseignement de l'architecture. Établissement d'un nombre minimal d'étudiants pour l'obtention de subsides.  Mai: La CNOA communique son rapport de la table ronde

autre membre ayant participé à la rédaction du rapport, que les « "études universitaires" ne sont pas [une] garantie de qualité » (Goes, 1988).

En somme, si, institutionnellement, le passage à l'université constitue le chemin à la fois obligé et pertinent pour dépasser les carences de la situation statutaire créée par la loi de 1977, il se voit régulièrement opposer une crainte quant au devenir de l'architecture et des spécificités de son enseignement dans cet univers nouveau. Univers dont les imaginaires et dispositifs sont formatés par l'articulation et l'opposition entre ce qui à l'époque (et encore aujourd'hui dans certaines universités) s'identifie comme « sciences dures », d'un côté, et « sciences humaines », de l'autre, à l'exclusion donc des disciplines artistiques. Dans les discussions rassemblant les représentants des différents instituts d'architecture, une des exigences récurrentes est le refus d'une intégration dans des facultés existantes, principalement celles des sciences appliquées. La création de facultés autonomes d'architecture est alors perçue comme la meilleure solution puisque, selon Adrien Cools, elle permet « d'envisager une réelle autonomie interne de l'architecture et la possibilité de maintenir les méthodes de formation qui ont fait leurs preuves tout en s'ouvrant à la rigueur scientifique en honneur dans les universités » (Cools, 1988: 10).

*« Développer la sensibilité et les capacités d'apprendre, de chercher, de créer et d'innover »  
(Table ronde sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture, 1984).*

Au-delà des questions portant sur la singularité de l'enseignement de l'architecture et son devenir dans les universités, ce sont parallèlement deux grandes qualités supposées des universités qui sont pointées en faveur de l'intégration. La première, déjà évoquée, renvoie à la nature pluridisciplinaire caractérisant à la fois les universités et l'enseignement de l'architecture. À travers l'enjeu de l'intégration se dessine l'opportunité d'assurer l'élargissement des domaines que doit couvrir l'enseignement de la discipline. Des projets existent ainsi qui envisagent la mise en place de filières, en particulier en paysagisme et en

de 1983, « Réflexion sur les objectifs et les conditions d'une réorganisation de l'enseignement de l'architecture en Belgique » :

« La formation doit préparer à l'exercice de la profession d'architecte. Elle doit aussi, avec l'apport d'une large culture, développer la sensibilité et

les capacités d'apprendre, de chercher, de créer et d'innover dans les domaines qui sont connexes ou complémentaires à l'architecture. »

*12 juillet :*

Publication d'un arrêté royal excluant les étudiants étrangers du calcul des effectifs et de

l'encadrement. À l'Institut supérieur d'architecture de l'État La Cambre, 55 % des étudiants, en 1984, sont des étrangers.

Luc Verpoest publie sa thèse de doctorat « Architectuuronderwijs in België 1830-1890. Aspecten van de institutionele geschiedenis », présentée à la KULeuven, Faculté

des sciences appliquées, Département d'architecture, urbanisme et aménagement du territoire – ASRO.

urbanisme. La première était à l'époque une discipline montante pour laquelle il n'existait aucune offre de formation au-delà du graduat, alors même que les écoles belges formant ces gradués avaient bénéficié dans le passé de belles réputations internationales. Une formation en urbanisme avait été organisée par les instituts d'architecture dans le passé mais, pour des raisons trop longues à expliciter ici, était largement passée du côté universitaire sous forme de licences complémentaires. Le passage à l'université pouvait apparaître comme une occasion de redévelopper ces formations. L'idée sous-jacente n'était donc pas de créer une faculté focalisée sur la seule discipline architecturale, mais de penser ce qu'on pourrait appeler les disciplines de l'espace (architecture, urbanisme et paysagisme), voire les disciplines de l'environnement.

Intervient ici la directive 85/384/CEE du Conseil des Communautés européennes. Cette dernière, ratifiée par la Belgique en 1987, avait effectivement instauré un cadre quant aux domaines que couvre l'architecture: l'aménagement de l'espace; la conception, l'organisation et la réalisation des constructions; la conservation et la mise en valeur du patrimoine bâti; la protection des équilibres naturels. Cette directive a ainsi contribué à ouvrir le champ des compétences de l'architecte et, dans un même mouvement, à intégrer d'autres activités dans des préoccupations architecturales. S'appuyant sur cette dernière, Adrien Cools souligne ainsi que «de nombreux secteurs d'activité sont concernés directement ou indirectement par le domaine de l'architecture» (Cools, 1988: 5). Dès lors, si l'université est vue comme le moyen d'alimenter l'architecture par d'autres disciplines, certains intervenants voient dans ce processus d'intégration l'occasion de replacer une formation – et donc une culture – architecturale élémentaire dans le cursus des autres facultés: «Il convient d'imprimer à l'enseignement des autres disciplines connexes une certaine orientation et de leur apporter une compréhension suffisante de l'architecture» (Cools, 1988).

La deuxième grande qualité accordée à l'université se situe bien sûr dans la possibilité de développer la recherche architecturale. L'accès au

#### 1985

10 juin :

Le Conseil des Communautés européennes rédige la directive européenne 85/384/CEE définissant les champs couverts par l'architecture et les compétences des architectes.

11 Juillet :

Lettre des enseignants de l'ISAE

La Cambre aux sénateurs, dénonçant la réduction de l'encadrement à la suite de l'exclusion du calcul des étudiants des pays en voie de développement.

Septembre :

Charles de Meutter est nommé directeur de l'Institut supérieur

d'architecture Victor Horta (jusqu'en 1990).

3 octobre :

La Commission «Architecture et Urbanisme, avenir de l'architecture et de son enseignement» du CSESA rédige le texte «Pour la création de facultés d'architecture. Notes de synthèse» :

«L'architecture est par nature une discipline universitaire : elle a sa théorie et sa pratique – toutes deux en constante évolution.»

doctorat est l'un des principaux arguments en faveur de l'intégration à l'université. Semble acquise l'idée que le développement de la recherche ne manquera pas d'élever le niveau qualitatif de l'enseignement tout comme de la discipline. À ce titre, cette phrase tirée du rapport du CSESA de 1985 illustre bien le rôle dévolu à la recherche fondamentale au regard de celle déjà développée par l'enseignement du projet d'architecture : « La recherche qui doit induire les avancées de toutes disciplines est centrée sur la recherche formelle, liée à la pratique du projet d'architecture. Une telle recherche est insuffisante. » (CSESA, 1985.) Contrebalançant un enseignement tourné vers la pratique, la recherche est le lieu où se constituerait une « théorie de l'architecture ». Comme l'explique Marcel Pesleux, alors professeur à l'ISAE La Cambre, « refuser que l'enseignement de l'architecture s'appuie tous les jours sur une recherche fondamentale, c'est nier que l'architecture puisse reposer sur un savoir ; c'est donc renoncer à faire de l'enseignement le creuset où se forme une culture architecturale de haut niveau » (Pesleux, 1989).

À lire les textes qui nous sont parvenus, l'accès des architectes à la recherche constitue donc un impératif fondamental au regard des exigences contemporaines de la discipline. Car si un des arguments systématiquement avancés en faveur du passage à l'université repose sur les insuffisances du système d'alors, c'est bien face à « l'évolution » de la discipline et du milieu professionnel que ces insuffisances sont présentées.

## LA TRANSFORMATION D'UNE DISCIPLINE

*« Il est un lieu commun de dire que l'architecture est un art mais qu'elle constitue la synthèse de l'art, de la science, de la technologie, de la sociologie, de l'économie, etc. » (Vincent, 1988).*

Revenant sur les réflexions des années 1980, une extraordinaire ambiguïté transparait quant à la définition de ce qu'est ou serait l'architecture. Si, sémantiquement, son caractère de discipline autonome est réaffirmé, dans les argumentations ne cesse d'être parallèlement réitérée la porosité de

1986

26 mars :

La Société centrale d'architecture de Belgique (SCAB) organise un débat intitulé « L'architecture finalité d'un enseignement » réunissant les trois directeurs des instituts bruxellois Willy Serneels, Paul-Émile Vincent et Charles de Meutter :

« Si [...] nous ne voulons pas que l'architecture se fasse sans

architectes, il est de notre devoir [...] de former par un enseignement adéquat et pluraliste, des architectes capables de faire face à l'évolution de la société et du rôle de l'architecte dans celle-ci. » (Charles de Meutter)

12 et 13 juin :

La Direction générale DG5 du

Conseil des Communautés européennes organise à Bruxelles le colloque « Les problèmes de formation face aux nouvelles technologies dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics ». Adrien Cools (directeur des études de l'ISA Horta) y présente une communication intitulée « État actuel de l'enseignement de l'architecture » :

« L'architecture est-elle une discipline indépendante ? On peut en douter lorsqu'on considère l'impact d'autres disciplines comme l'urbanisme, le paysagisme et sur un plan plus général la sociologie ou l'économie. »

10 juillet :

Accord de principe pour la

l'architecture à de multiples savoirs connexes. La phrase suivante illustre remarquablement cette ambivalence: «Cet aspect métadisciplinaire – où les disciplines périphériques telles l'économie ou la sociologie exercent une influence sur la discipline, centrale – conserve à l'architecture son caractère de discipline autonome et spécifique.» (CSESA, 1985.) Les ambiguïtés sont résolues ici par la dévolution d'un rôle «méta» et non pas «pluri» à la discipline. Dans cette perspective quelque peu «défensive», ce sont notamment le «projet d'architecture» et le dispositif pédagogique de l'atelier qui en viennent de plus en plus explicitement à être pensés comme espaces de «convergence» (Serneels, 1980). Se révèle ici ce qu'on pourrait appeler une tension récurrente, voire constitutive, de l'architecture entre, d'une part, l'exercice du projet, syncrétisme de savoirs spécialisés, et, d'autre part, l'autonomie que ces mêmes savoirs revendiquent. Tension qui, bien souvent, se résout au travers de la prétention de l'exercice du projet à instrumentaliser ces savoirs spécialisés au prix de la perte de leur autonomie. Cette vision du projet comme lieu de convergence des savoirs n'est pas sans faire écho à la définition même de l'architecte dans le milieu de la construction. Dans cet univers où se profilent de plus en plus de disciplines spécialisées et de plus en plus d'acteurs, la figure de l'architecte vient à se réaffirmer comme «l'homme de synthèse dans les choix majeurs» (Vincent, 11: 1988). Figure qui était pourtant déjà mise à mal par les évolutions de ce qu'il faut bien appeler un «marché de l'architecture».

«L'architecture a cessé d'être abordée de manière globale» (Cools, 1988: 3).

Si la plupart des argumentations plaident pour l'affirmation et la préservation d'une autonomie disciplinaire, celle-ci soulève immédiatement une double inquiétude. Cette autonomie est-elle en effet bien réaliste? La réalité du travail des architectes ne la dément-elle pas constamment, notamment en mettant en scène la dépendance croissante des architectes à l'égard de professionnels des disciplines «périphériques»? Dans un monde marqué par un processus de

fondation d'une intercommunale d'enseignement de l'architecture entre les instituts de Liège (ISA Lambert Lombard), Mons (ISA Archimons) et Bruxelles (ISA Victor Horta) afin d'éviter leur suppression pour cause de manque d'étudiants.

11 et 12 décembre :  
La Communauté économique

européenne organise une table ronde des représentants des écoles d'architecture de la CEE à Valence afin d'établir des recommandations relatives aux critères communs de formation des architectes.

1987

12 Janvier :

Le Conseil interuniversitaire de la Communauté française (CIUF) publie un rapport suggérant la création d'une structure interfacultaire.

23 mars :

Willy Serneels rédige une note intitulée «La formation des archi-

tectes et son avenir» en réaction à la Déclaration de Valence :

«La spécificité de la formation est une valeur à cultiver, à renforcer, à approfondir, à valoriser notamment en assurant les moyens utiles (enseignants, relation à la pratique, recherche et doctorat) à la poursuite de son approfondissement et de son évolution.»

spécialisation et de différenciation des compétences, mais aussi par une « industrialisation » ou une standardisation accrue, une large part de ce qui, auparavant, constituait le travail des architectes est transférée vers des professionnels des entreprises de construction. Et, dès lors, que pourrait signifier stratégiquement une défense de l'autonomie disciplinaire au sein de la formation des futurs architectes, si ce n'est concourir d'une certaine façon à leur déqualification ? Pour Adrien Cools « [la] situation de l'architecte et surtout celle de l'architecture [sont] loin d'apparaître favorable[s]. L'architecture subit la tendance générale à la spécialisation et le champ des compétences de l'architecte s'est, depuis la Renaissance, considérablement réduit » (Cools, 1988 : 3). Comme souvent, l'inquiétude ouvre la voie à « l'enjolivement » du passé. Perçue comme un risque de dépossession et de déqualification, l'analyse des menaces qui pèsent sur le métier d'architecte s'exprime volontiers dans le registre de la nostalgie.

Dans l'enseignement, ce constat d'hyperspécialisation oriente très systématiquement les réflexions sur les programmes pédagogiques à prendre la forme de longues énumérations de ce qu'il conviendrait de connaître eu égard aux transformations contextuelles de l'exercice de la profession. Les contenus de la formation se trouvent ainsi réfléchis en fonction de regroupements des savoirs disciplinaires considérés comme nécessaires à la pratique. Dans une note de 1988, Adrien Cools énumère par exemple huit « champs d'activités pédagogiques » : le projet, le système de contrôle de l'environnement, la construction et les chantiers, les théories et méthodes, les facteurs socio-économiques, les facteurs en relation avec l'art et l'histoire, les moyens d'expression et arts sensibles et les facteurs relevant de l'activité professionnelle (Cools, 1988). Se dessinent ici les conditions d'une amplification des programmes intégrant de multiples savoirs. Multiplication qui, compte tenu de la durée des études et des limites du nombre d'heures hebdomadaires, risque fort de conduire à une inflation, une dispersion et, somme toute, à une superficialité de l'enseignement. Ainsi, A. Cools considère-t-il tout à fait explicitement que « la durée des études et le volume horaire peuvent varier en fonction de la finalité recherchée... » (Cools, 1988 : 11). Ce qui l'amène dans la foulée

1988

20-21 mai :

La Fédération des architectes de Belgique (FAB) organise un colloque « Quel enseignement pour l'architecture ? »

Août :

La Belgique ratifie la directive 85/384/CEE ; l'architecture y est reconnue d'intérêt public.

Septembre :

La SCAB crée une « Commission enseignement restreinte » pour étudier un projet de réforme de l'enseignement.

18 septembre :

Willy Serneels publie l'article « Des études d'architecture » dans *La Libre Belgique*.

Décembre :

Adrien Cools et Charles de Meutter publient « L'architecture à l'université » dans la revue *ISABr*, n° 54 :  
« Aucune critique fondamentale n'a été émise à l'encontre de la solution universitaire. S'il en existe une, qu'elle soit franchement exposée ! »

21 janvier :

La SCAB diffuse le rapport de la Commission enseignement restreinte « Plaidoyer en vue de la réforme de l'enseignement de l'architecture » :

« L'homme qui se destine à être architecte doit savoir qu'il sera beaucoup exigé de lui, qu'il devra faire front avec compétence

à proposer un « horaire hebdomadaire de 35 heures [de cours] à comparer avec les 24 à 28 heures prévues en Belgique » (Cools, 1988: 11) et à prévoir, en relation sans doute avec le coût d'une telle surcharge, l'« application en cours d'études d'un système de valeurs ou de crédits permettant à chaque étudiant de moduler son effort dans le temps » (Cools, 1988: 11). On voit là s'actualiser pédagogiquement le coût de la préservation d'une autonomie disciplinaire alors même que s'opère le constat de l'éclatement de l'autonomie telle qu'elle pouvait être pensée auparavant. Sans doute est-ce pour ces raisons que certains projets de réorganisation entendent mettre en place, à l'issue de ce qui s'appelait alors les « candidatures », des systèmes optionnels dont certaines filières pourraient ne pas être professionnalisantes, ne délivrant donc pas le titre d'architecte (Table ronde sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture, 1984).

« Il est constaté une discordance flagrante entre la vitesse du changement et l'inertie de l'enseignement » (Vincent, 1988).

Les évolutions majeures de la profession questionnent également la disparité entre la formation délivrée par les instituts d'architecture, la réalité du métier et une vision de ce que serait (ou devrait être) l'architecture. Ce questionnement récurrent devient de plus en plus intense, conduisant les associations professionnelles, historiquement proches des écoles d'architecture, à défendre des positions plus critiques sur l'inadéquation des formations aux besoins de la profession. À l'intérieur des instituts, ces préoccupations se traduisent par des discussions permanentes sur les « concessions » qu'il convient de faire aux exigences professionnelles. Au regard des textes analysés, face à ce problème, le passage à l'université semble à l'époque constituer un rempart contre une trop forte tendance à la professionnalisation de l'enseignement là où « dans leurs finalités et leurs structures actuelles, les études d'architecture sont conçues, fréquemment, comme une formation uniquement professionnelle » (Table ronde sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture, 1984). Sans doute l'imaginaire attaché à l'université

à une multitude d'aspects parfois divergents de l'acte de construire, et ce, pour forcer la convergence qui mène à la synthèse.»

25 mars :

Le CIUF organise le colloque « L'architecture à l'université. Pourquoi ? Comment ? » :

« L'université est une maison aux multiples recoins qui offre une niche à chaque sensibilité intellectuelle et artistique » (Georges Verhaegen, recteur de l'ULB).

11 avril :

Le conseil d'administration de l'ISAE La Cambre écrit une « lettre ouverte au ministre de

l'Éducation nationale » publiée dans *La Libre Belgique* :

« Les partisans du transfert de l'architecture à l'université attendent essentiellement une valorisation du statut de l'architecte, notamment dans la fonction publique, une participation aux avantages acquis par l'institution universitaire, ainsi

que les stimulants d'un milieu multidisciplinaire. »

16 mai :

Adrien Cools, Willy Serneels et Paul-Émile Vincent rédigent le texte « Création de sections dans l'enseignement de l'architecture, note de présentation du problème, motivation et proposition » :

tend-il à lui prêter une capacité de favoriser et de développer « la distance critique que suppose tout enseignement supérieur à l'égard de la pratique professionnelle » (Conseil d'administration ISAE La Cambre, 1989: 2). Enfin, dans un même ordre d'idées, en ne réduisant pas ou plus l'enseignement de l'architecture à sa dimension professionnalisante, le passage à l'université permettra de former et de préparer des étudiants à des fonctions dépassant la pratique traditionnelle de l'architecture – des chercheurs, des fonctionnaires, des cadres – et donc de répondre avec plus de pertinence aux évolutions des domaines couverts (ou à couvrir) par la formation en architecture.

Outre l'ajustement de la formation des futurs architectes à la tendance du champ de l'architecture à la spécialisation et à la dispersion des compétences, apparaissent en effet des revendications défendant une formation critique et généraliste. Cette dernière permettrait de préparer les étudiants à un avenir ouvert et imprévisible, forgeant chez eux une capacité d'adaptation au changement que contredirait une formation exagérément professionnalisante. Dans sa note de 1988, Adrien Cools cite ainsi un éditorial du *the Architect's journal* de 1969 rédigé par la célèbre psychologue spécialiste de l'éducation, Jane Abercrombie (1909-1985): « Nous éduquons des gens pour un avenir que nous ne pouvons pas vraiment comprendre et que nous ne pouvons pas entièrement prévoir. D'une façon générale, nous devons fournir aux étudiants non seulement un ensemble de moyens techniques qui peuvent être immédiatement utilisés, mais aussi une approche de nature générale qui leur permettra de s'adapter au changement et plus encore d'initier eux-mêmes le changement » (Cools, 1988: 7). Parallèlement à cela se profile la figure d'un autre enseignant, différente de l'architecte praticien: l'architecte critique issu du milieu de la recherche, considéré comme essentiel dans un enseignement renouvelé et élevé aux exigences du temps. La complémentarité supposée de ces deux figures issues de deux pratiques différentes est efficacement mise en relief par Marcel Pesleux: « à la "recherche patiente" (l'expression est de Le Corbusier) des quelques individus qui font l'histoire, et qui se donnent

« L'évolution de l'enseignement de l'architecture s'impose comme une nécessité. Elle implique d'en connaître le contexte. »

9 juin :

Pierre Puttemans écrit à la SCAB en réaction au rapport de la Commission enseignement restreinte de :

« La Belgique entière universitaire... pourquoi pas ? Je crois que c'est un faux débat. »

Juin :

Adrien Cools et Charles de Meutter publient l'article « C'est maintenant qu'il faut agir » dans la revue *ISABr*, n° 58 :  
« Certes, tout le monde

n'est pas d'accord aujourd'hui pour intégrer les études d'architecture dans les universités, comme le demande la SCAB [...] ce sont des combats d'arrière-garde inutiles et dangereux. »

Septembre :

Adrien Cools rédige une note intitulée « Éléments pour la

réforme de l'enseignement de l'architecture » :

« Il paraît urgent de s'atteler à ce travail fondamental de définition du rôle de l'architecte dans notre société et des méthodes à utiliser pour sa formation. »

3 novembre :

Paul-Émile Vincent rédige le

avec grande difficulté les conditions de leur exploration, doit succéder un travail d'analyse et de tentatives, toujours recommencées, de mise en perspective historique des œuvres et des démarches significatives» (Pesleux, 1989).

« Associée au devenir de la société, l'architecture est à la recherche d'un environnement satisfaisant pour l'homme » (CSESA, 1985).

Les inquiétudes qui sont exprimées quant au devenir de l'architecture ne portent toutefois pas seulement sur des enjeux de connaissances. Le devenir de l'architecture pose à l'enseignement des exigences politiques et surtout éthiques. Les textes qui tentent de proposer une analyse des évolutions du monde de l'architecture ne cessent de centrer leur propos sur les risques de déshumanisation qu'elles recèlent. Face à ce constat, la mise à distance d'une mission qui serait exclusivement professionnalisante passe par une formation éthique des étudiants qui doit transparaître dans l'ensemble des enseignements: « Cette considération [...] outre cet aspect pédagogique [...] veut également, au niveau de l'éthique, vous interpeller, étudiants, étudiantes, sur votre rôle futur et sa préparation [...] » (Serneels, 1980: 14). Une éthique personnelle faite de « modestie » et « d'affection » (Serneels, 1980: 14), mais complétée par une éthique sociale dont l'horizon sera humaniste: « nous pouvons penser que l'architecture n'est légitime que dans la mesure où elle touche largement, où elle évoque et sous-tend, par sa manière d'être faite, la dignité humaine et qu'il y a là un champ culturel dont l'existence est de plus en plus largement revendiquée » (Serneels, 1980: 6).

En se replaçant dans le contexte de l'époque, on voit comment se répercute au sein des réflexions sur l'enseignement une critique de l'architecture dont la toile de fond est peut-être davantage d'inspiration phénoménologique que directement politique. Ce ne sont pas ou plus, comme cela avait pu être le cas dans les années 1960-1970 avec les écrits de Foucault, les liens entre architecture et pouvoir qui constituent l'horizon

## 1989

texte « Question sur l'enseignement de l'architecture » pour *Les cahiers de La Cambre*, n° 6 (non publié) :

« La possibilité de critique et [celle] d'autocritique sont les chemins qui peuvent conduire à une recherche architecturale désencombrée de référence stérilisante. »

20 janvier :

Le conseil d'administration de l'ISAE La Cambre rédige le texte « Question d'actualité » pour *Les cahiers de La Cambre*, n° 6 (non publié) :

« La loi de février 1977 situait la formation des futurs architectes au niveau universitaire mais sans lui

accorder tous les avantages dont bénéficie traditionnellement l'institution universitaire. »

3 juin :

Le CIUF organise le colloque « Je crée, j'enseigne, je cumule ? » questionnant le statut des artistes et architectes praticiens-enseignants.

## 1990

27 avril :

Le groupe « Enseignement de l'architecture – Université » du CSESA rédige un rapport pour la « structure de l'enseignement de l'architecture ». Le groupe « La recherche en architecture » entend distinguer la recherche de la pratique professionnelle et de l'enseignement, et identifier les

de la critique mais plutôt la déconnexion entre une architecture dominée par la technique et des expériences de l'habiter inscrites au cœur de la condition humaine. «L'industrie du bâtiment, dont nous devrions être les moteurs et les aiguillons, se passe des architectes drapés dans leur cape de fausse dignité et de prétentions, et enlaidit les paysages de notre pays du produit de la médiocrité» (Vincent, 1988: 6). De là découlent deux revendications auxquelles devrait préparer la formation des architectes. D'une part, leur permettre de dominer à nouveau la technique pour ne plus être dominés par elle: «l'architecte doit veiller à ce que sa sensibilité, son sens de l'esthétique et des valeurs ne soit à aucun moment étouffé par la technique dont il assume également la maîtrise sans en être l'esclave» (Vincent, 1988: 11). D'autre part, restituer à l'architecture une double dimension mise à mal dans le contexte de l'époque qui tend à opposer durement ce qui relève de la rationalité (le monde des sciences, des savoirs institués et des techniques) et ce qui la dépasse. Cette double dimension entend articuler une capacité artistique créative et une capacité d'offrir à ses destinataires, contre la «standardisation» et le «fonctionnalisme» dominants, des espaces qualitativement satisfaisants, proposant à tous, contre «une architecture d'exception ou d'élite» (Serneel, 1980: 7), des conditions d'habiter à la hauteur de la dignité humaine.

## ET QUE RESTE-T-IL ?

Près de trente ans nous séparent de ces réflexions sur l'avenir de l'enseignement de l'architecture et voilà trois ans que l'architecture est à l'université. Dans son discours de rentrée académique 2013, le doyen de la Faculté d'architecture La Cambre-Horta, George Pirson, s'interrogeait: «Sommes-nous chez nous?» Que la création des facultés ait été une nécessité, et soit aujourd'hui un fait, n'empêche effectivement pas de continuer à nous interroger sur ses conséquences. Dès lors, que reste-t-il des préoccupations qu'un tel passage pouvait incarner? La dimension et l'héritage artistique de l'architecture y trouvent-ils leur place? Son enseignement bénéficie-t-il de ceux issus des autres facultés permettant

spécificités de la recherche dans cette discipline.

### RAPPEL DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS APRÈS 1990

1994

Création officielle de l'ISA Intercommunale regroupant les instituts Victor Horta, Lambert Lombard et ArchiMons.

1999

Début du processus de Bologne pour l'uniformisation européenne de l'enseignement supérieur.

à l'architecture de pleinement ouvrir son domaine de compétence? À ce titre, le fait de voir délivrer des doctorats «en art de bâtir et urbanisme» n'illustre-t-il pas les ambivalences – voire les réticences – dans la désignation de la discipline enseignée dans ces facultés nouvelles? Et quelle place sera donnée à ces docteurs une fois leur titre en poche? Parviendront-ils à intégrer les lieux d'enseignement et à y constituer le vivier réflexif pour une théorie de l'architecture ou devront-ils rester dans les sphères du monde académique? Alors qu'à la «menace» d'hyperspécialisation du marché s'est ajoutée celle d'un marché de l'emploi précaire (dont les causes sont bien vite renvoyées à une «crise généralisée», expression certes confortable, mais qui n'explique ni ne résout en rien cet état), à quoi prépare-t-on les jeunes étudiants? Sous quelle éthique? Sous quel horizon normatif? En somme, bien des questions soulevées dans les années 1980 demeurent ouvertes. On peut par ailleurs regretter que certaines se soient perdues «chemin faisant». Alors, si l'expression «architecture à l'université» a perdu son point d'interrogation, la route est encore longue avant le point final. Tout bien considéré, nous devrions plutôt chérir ceux de suspension, au moins pour quelques années encore...

Jean-Louis Genard est philosophe et docteur en sociologie. Il est professeur ordinaire à la Faculté d'architecture de l'Université libre de Bruxelles dont il a aussi été doyen. Il est également chargé de cours aux Facultés universitaires Saint-Louis. Il dirige le GRAP, Groupe de recherche sur l'action publique de l'Université libre de Bruxelles. Il est rédacteur en chef de la revue électronique de l'Association internationale des sociologues de langue française (AISLF), *SociologieS*. Il a publié de nombreux ouvrages, parmi lesquels *Sociologie de l'éthique* (L'Harmattan, 1992), *La Grammaire de la responsabilité* (Cerf, 2000), *Les pouvoirs de la culture* (Labor, 2001), *Enclaves ou la ville privatisée* (avec P. BURNIAT, La Lettre volée, 2003), *Qui a peur de l'architecture? Livre blanc de l'architecture contemporaine en Communauté française de Belgique* (avec P. LHOAS, La Lettre Volée, La Cambre, 2004), *L'évaluation des politiques publiques au niveau régional* (avec S. JACOB et F. VARONE, Peter Lang, 2007), *Action publique et subjectivité* (avec F. CANTELLI, L.G.D.J., 2007), *Critical Tools, les instruments de la critique* (avec H. HEYNEN, La Lettre Volée, Nethca, 2012), ainsi que de très nombreux articles. Il codirige la collection *Action publique* chez Peter Lang ainsi que la collection *Architecture et aménagement du territoire* aux Éditions de l'Université de Bruxelles. Ses travaux portent principalement sur l'éthique, la responsabilité, les politiques

**2001**

L'EAAE publie «Cinq années d'études ou 300 crédits». Le *bachelor* y est considéré comme une passerelle et non une qualification professionnelle.

**2005**

Début des négociations pour l'intégration des instituts d'architecture dans les universités.

**2010**

Création de l'European Higher Education Area (EHEA) et uniformisation européenne de l'enseignement supérieur en trois cycles (bachelier-master-doctorat). Intégration des instituts d'architecture belges dans les universités.

publiques, en particulier les politiques sociales, les politiques de la ville, la culture et les politiques culturelles, l'art et l'architecture, ainsi que sur les questions épistémologiques.

Judith le Maire est architecte et docteure en histoire de l'art. Elle est chargée de cours à la Faculté d'architecture de l'Université libre de Bruxelles. Elle dirige le Centre des laboratoires associés pour la recherche en architecture – C.L.A.R.A. Ses travaux portent sur les processus participatifs en architecture et urbanisme (*La grammaire participative en architecture et urbanisme 1904-1968*, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2014) ainsi que sur les médiums relatifs à ces processus comme les expositions de ville (J. LE MAIRE, « L'apprentissage comme pilier de la grammaire participative dans l'architecture et l'urbanisme », dans Y. Bonny et al., *Espaces de vie, espaces enjeux, entre investissements ordinaires et mobilisations politiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2011, p. 203-218) ou encore la marche (J. LE MAIRE, « Arpenter, guider, jalonner. La marche, outil des processus participatifs en architecture et urbanisme du xx<sup>e</sup> siècle. », *Clara architecture recherche*, Mardaga – Faculté d'architecture de l'ULB, février 2013, n° 1, p. 135-150).

Elle est promotrice d'une action de recherche concertée, MICMarc, qui investigate l'émergence de l'identité métropolitaine à travers les rapports entre la culture, la mobilité et le territoire. Ainsi, les aménagements des espaces extérieurs, les parcours assurant la transition entre l'espace public et l'architecture sont au cœur de cette investigation qu'elle mène notamment à travers la coordination de [PYBLIK], formation à la culture et aux métiers de l'espace public à Bruxelles, depuis 2007. Elle a publié, à ce sujet, un article intitulé « La place publique contemporaine ou la Piazza Beaubourg » (dans *La Place publique urbaine dans les anciens Pays-Bas et son contexte européen (xii<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Arras, Artois Presse Université, 2007, p. 295-304). Elle a abordé la question de la mobilité également (« Bruxelles au xx<sup>e</sup> siècle », dans *Fortifications. Bruxelles, l'émergence de la ville contemporaine*, Bruxelles, Édition CIVA, 2002, p. 70-74) à travers la transformation des remparts des villes européennes, ce qui fait également l'objet du colloque *Boulevards & Rings in Europe, 18th-19th Centuries*, qui s'est tenu en 2013 à Bruxelles et Reykjavík.

Typhaine Moogin est architecte et chercheuse au sein du Centre des laboratoires associés pour la recherche en architecture (C.L.A.R.A.) à la Faculté d'architecture de l'Université libre de Bruxelles. Elle y est associée aux laboratoires Hortence (Histoire, Théorie et Critique) et Sasha (Architecture et Sciences humaines). Sous mandat d'aspirante FRS-FNRS, elle poursuit actuellement une recherche doctorale sur les prix d'architecture en Belgique francophone au xx<sup>e</sup> siècle. Ses travaux portent principalement sur les médiations architecturales (revues, expositions, distinctions) étudiées en tant que lieux de construction de la discipline.

## BIBLIOGRAPHIE

- |  |  |  |
|--|--|--|
| <p>ARON, J. 1987. <i>Lettre à la SCAB</i>, 9 juin, document dactylographié, fonds Commission Enseignement SCAB. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> <p>CONSEIL D'ADMINISTRATION ISAE LA CAMBRE 1989. <i>Question d'actualité</i>, 20 janvier, texte dactylographié, fonds Paul-Émile Vincent. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> <p>CSESA-COMMISSION ARCHITECTURE ET URBANISME 1985. <i>Pour la création de facultés d'architecture. Notes de synthèse</i>, 3 octobre, document dactylographié, fonds Paul-Émile Vincent. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> <p>COOLS, A. 1988. <i>Éléments pour la réforme de l'enseignement de l'architecture</i>, septembre, document dactylographié,</p> | <p>fonds Commission Enseignement SCAB. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> <p>COOLS, A.; SERNEELS, W.; VINCENT, P.-É. 1988. <i>Création de sections dans l'enseignement de l'architecture, note de présentation du problème, motivation et proposition</i>, 16 mai, document dactylographié, fonds Paul-Émile Vincent. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> <p>DELEVOY, R.-L. 1976. « Discours prononcé par le directeur le 11 octobre 1976 pour ouvrir la 50<sup>e</sup> année académique », <i>Information, École nationale supérieure d'architecture et des arts visuels</i>, feuille n° 18, n.d., fonds Commission Enseignement SCAB. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> | <p>GOES, S. 1988. <i>Lettre à Françoise Blomme</i>, 8 mars, document dactylographié, fonds Commission Enseignement SCAB. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> <p>NEUCKERMANS, H.; VERPOEST, L. 2003. « L'Enseignement de l'architecture en Belgique », dans A. Van Loo (sous la dir. de), <i>Dictionnaire de l'architecture en Belgique de 1830 à nos jours</i>, Anvers, Fonds Mercator, p. 530-533.</p> <p>PESLEUX, M. 1989. <i>L'enseignement de l'architecture</i>, document dactylographié, fonds Paul-Émile Vincent. © Archives et bibliothèque d'architecture de l'ULB.</p> <p>PUTTEMANS, P. 1988. <i>Lettre à la SCAB</i>, 4 janvier, document dactylographié, fonds Commission Enseignement</p> |
|--|--|--|

SCAB. © Archives et bibliothèque  
d'architecture de l'ULB.

SERNEELS, W. 1980. *Discours de rentrée  
académique*, 1<sup>er</sup> octobre, document  
dactylographié. © Archives la  
Faculté d'architecture, d'ingénierie  
architecturale, d'urbanisme (LOCI)  
de l'UCL à Saint-Gilles.

TABLE RONDE SUR L'AVENIR  
DE L'ENSEIGNEMENT DE  
L'ARCHITECTURE 1984. *Réflexion  
sur les objectifs et les conditions d'une  
réorganisation de l'enseignement de  
l'architecture en Belgique*, mai, document  
dactylographié, fonds Paul-Émile  
Vincent. © Archives et bibliothèque  
d'architecture de l'ULB.

VINCENT, P.-É. 1988. *L'architecture finalité  
d'un enseignement*, document  
dactylographié, fonds Paul-Émile  
Vincent. © Archives et bibliothèque  
d'architecture de l'ULB.

VINCENT, P.-É. 1988. *Question  
sur l'enseignement de l'architecture*,  
3 novembre, texte dactylographié,  
Bruxelles, fonds Paul-Émile  
Vincent. © Archives et bibliothèque  
d'architecture de l'ULB.